

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2023

Cette séance se déroule en session ordinaire.

Présents : Mme C. CHAPPUIS MAROTTA, Présidente
M. E. CUENDET, Vice-Président
M. N. DE FELICE, Premier Secrétaire
M. F. TURRETTINI, Deuxième Secrétaire

Mmes M.-F. ASENSIO, M. DE PLANTA, A. GUERREIRO, S. MEYLAN FAVRE,
N. SCHNEUWLY et M. SALES ROZMUSKI

MM. A. BODMER, O. GIRARDET, G. KALEAS, H. LINDER, K. MÄDER, J. METRAL,
A. MOUTHON, L. MUNIER, J. MUNIER et M. NEMETH

Mme C. PAHNKE, Maire
M. P. HORNUNG, Conseiller administratif
M. B. GIRARDET, Conseiller administratif

Mme J. VELLA, Secrétaire général

Excusé : M. A. GERVAIX

Procès-verbal : Mme L. FLEURY

Cinq administrés assistent à la séance.

Mme la Présidente ouvre la séance à 19h06 et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Elle excuse l'absence de M. Alain Gervais dont la démission du Conseil municipal sera effective à partir du lendemain. L'assermentation du nouveau membre du Conseil, M. George Arendrup, aura lieu en salle de séance de ce soir.

ALLOCUTION DE MME LA PRESIDENTE

*Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,
Chers collègues du Bureau du Conseil,
Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux,
Chers amis et public qui êtes présents,*

C'est avec une immense fierté et profonde gratitude que je me tiens devant vous aujourd'hui en tant que nouvelle Présidente du Conseil municipal. C'est un honneur et une responsabilité que j'accepte avec humilité et détermination.

Je remercie Nathalie Schneuwly pour son année de Présidence, je la félicite pour sa capacité à créer un environnement propice au dialogue constructif.

En tant qu'élue, je me suis engagée à servir notre communauté avec intégrité, transparence et un profond respect pour chacun de ses membres. Mon objectif, en tant que Présidente du Conseil

municipal, est de favoriser un dialogue ouvert et transparent, où chaque voix compte et où nous pouvons collaborer pour trouver des solutions aux défis auxquels notre société est confrontée. Respect, écoute et tolérance sont les piliers essentiels d'un débat sain : je m'efforcerai à prendre exemple sur mes prédécesseurs pour faire appliquer les valeurs qui y sous-tendent.

Avoir à mes côtés au sein du Bureau Edouard Cuendet, Frédéric Turrettini et Nicolas De Félice me réjouit, chaque groupe politique étant représenté.

Je crois fermement en la force du collectif et en la valeur de chaque contribution individuelle. La diversité de nos idées et de nos expériences est une richesse qui contribue à la construction d'une société plus équilibrée et juste.

Chers élus municipaux et élus administratifs, je suis convaincue qu'ensemble nous pouvons continuer à construire une communauté prospère, qui offre des opportunités pour tous, qui préserve notre environnement, qui place le bien-être de ses habitants au cœur de ses priorités et qui est à l'écoute de leurs besoins. En ces temps où le rôle des élus est souvent complexe et exigeant, votre volonté de consacrer votre temps, vos compétences et votre énergie au service public est un exemple inspirant pour tous.

Je tiens à vous exprimer ma profonde reconnaissance et mes sincères remerciements pour la qualité du travail qui est réalisé depuis le début de cette législature au sein des diverses commissions.

Nous avons plusieurs chantiers importants en cours dans les constructions, l'urbanisme, l'entretien des bâtiments communaux, les routes, le social, le sport, la culture, qui nécessiteront application et préparation de chacun d'entre nous. Comme le dit ce proverbe que j'aime beaucoup : « Seul on va plus vite, ensemble on va plus loin ».

Je vous souhaite une très bonne année de législature en espérant que nous réaliserons ce que les Colognotes attendent.

Merci de votre engagement et de votre dévouement.

Vive notre Commune !

Vive notre engagement communautaire !

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE 11 MAI 2023

Mme la Présidente énumère chaque page et, dans l'éventualité où un membre du Conseil municipal souhaiterait intervenir, lui donne la parole.

Page 57 : Dans son allocution, au 2ème paragraphe, **Mme Schneuwly** évoquait évidemment les « caucus » et non les « cocus ».

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 18 oui et 1 abstention.
--

II. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. Allocution de Mme le Maire

*Madame la Présidente,
Messieurs les Conseillers administratifs, chers collègues,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers amis, cher public*

Après le quartier des Falquets, voici venu le temps de La Planta d'être mise sur le devant de la scène avec votre belle élection, Madame la Présidente. Durant un an, le 23 devient « the place to be ». Chère Cathy, ma voisine, je t'exprime ici mon plaisir sincère et t'adresse mes chaleureuses félicitations pour ton accession à la plus haute marche communale.

Un nouveau Bureau succède à l'ancien, dans un concept du principe de l'égalité hommes-femmes interprété à notre façon, soit trois femmes pour un homme, auxquels succèdent trois hommes pour une femme. Et vous n'aurez pas manqué de noter qu'à chaque fois, la Présidence est assurée par une personne de sexe féminin.

Nous entrons, en ce mois de juin 2023, de plain-pied dans l'avant-dernière année de législature. Le temps passe très vite, trop vite même ! Beaucoup de travail en perspective donc pour nous toutes et tous, que ce soit dans la mise en œuvre des délibérations votées par votre Conseil, tout comme celle de la finalisation des projets en cours qu'il convient de traiter avec diligence, sans attendre la dernière ligne droite, je veux dire par là, la phase toujours délicate, émotionnellement parlant, des élections municipales.

Qu'il me soit permis enfin d'adresser mes remerciements, avec ma reconnaissance, envers mes collègues du Conseil administratif, de m'avoir portée, pour un dernier tour, à la fonction de Maire.

*Madame la Présidente, chère Cathy,
Messieurs les membres du Bureau,
Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux et chers amis, chers collègues,*

Je vous souhaite une bonne quatrième année de législature, et pour bien commencer, une bonne soirée et de très belles vacances.

2. Nomination de M. Métral

Mme le Maire a le plaisir d'annoncer que **M. Métral**, qui occupe le poste de directeur de la Golette, a été nommé directeur du Cycle d'orientation de la Florence dès le 1^{er} novembre 2023. Au nom du Conseil administratif et du Conseil municipal, elle lui adresse toutes ses félicitations.

3. Horaire d'été

Mme le Maire rappelle que comme l'année précédente, la Mairie va passer à l'horaire d'été. Du 3 juillet au 18 août 2023, les heures d'ouverture seront de 8h00 à 13h00 et de 14h00 à 16h00, du lundi au vendredi. L'amplitude horaire d'accès à la réception pour la population reste inchangée (7 heures par jour).

4. Débarcadère de La Belotte

Suite à l'intervention de **M. Luc Munier** lors de la dernière séance du Conseil municipal, un courriel a été adressé à la direction de la CGN afin d'obtenir des précisions quant à la mention de l'arrêt de La Belotte sur l'horaire et de demander également de retirer la passerelle déposée à cet arrêt qui n'est pas utilisée. **Mme le Maire** rendra compte de la réponse de la CGN au Conseil municipal dès qu'elle l'aura reçue.

5. Servitudes à la Gradeline – Modifications

Mme le Maire en vient à un point un peu plus long relatif aux servitudes d'usage dans le secteur de la Gradeline et du Centre sportif. Elle commence par un bref historique.

En 1993, la commune et les habitants des nouvelles constructions de LA GRADELINE ont signé une convention formalisée sous la forme d'une servitude de passage à pied et tous véhicules, avec droit d'utilisation du petit local à containers à déchets, bordant le chemin menant de la Gradelle aux terrains de tennis du centre sportif.

À la construction de la nouvelle halle, cette convention a été complétée en 2007, par un avenant visant à établir de nouvelles dispositions en matière de circulation sur le site, en cohérence avec les changements induits par la nouvelle construction (accès par le chemin de La Tulette, création d'un parking souterrain).

L'entrée par le chemin de la Gradelle a été fermée par un portail et une barrière a été posée côté halle du CSC (Centre sportif de Cologny), limitant l'accès sur le chemin de la Gradeline aux véhicules de livraison du restaurant et à la commune en cas de nécessité, par exemple pour des travaux d'entretien.

Trois places de stationnement sises sur le domaine public communal, côté halle du CSC, ont été mises à disposition des habitants de la Gradeline.

Cet avenant, purement conventionnel, n'a pas été formalisé dans une modification de servitude.

Aujourd'hui, la construction de la promotion située à l'angle des chemins David-Munier/Gradelle, met à nouveau le sujet sur la table et nécessite une remise à jour. Les quatre modifications prévues sont les suivantes :

a) Modification de l'assiette de la servitude de passage

Elle est rendue nécessaire par l'autorisation de construire DD 111'103, afin de permettre l'accès d'urgence SIS depuis l'ouest. L'assiette de la servitude est modifiée pour tenir compte de l'angle nécessaire aux véhicules d'urgence pour entrer sur la parcelle nouvellement construite. Il s'agit de quelques m², qui sont sans incidence aucune pour la commune si bien que cette modification est tout à fait acceptable.

Mme le Maire précise toutefois que sur le plan juridique, ce changement nécessite l'aval du Conseil municipal, puisqu'il s'agit d'une réduction du nombre de m² au profit de la commune.

b) Modification de la servitude de passage à pied et pour tous véhicules

Les années passant et surtout, depuis la création de l'accès au Centre sportif par le chemin de La Tulette, la servitude de passage à pied et tous véhicules a perdu beaucoup de son sens, ce d'autant qu'un portail a été érigé d'un côté et une barrière de l'autre, en accord avec la commune.

Il est proposé d'adapter le contenu de la servitude à la pratique actuelle, autrement dit : livraisons du restaurant avec la case livraison prévue à cet effet et passage des véhicules de la commune en cas de nécessité, mais plus de passage à pied public depuis le chemin de La Gradelle, ce qui ne se pratique d'ailleurs plus à la connaissance de **Mme le Maire**.

c) Local conteneurs

Depuis des années, le local container, de petite dimension, ne permet plus d'absorber les déchets du restaurant, qui était à l'époque un club-house avec buvette et suffit tout juste aux douze villas ; il suffit pour cela de penser au nombre de containers nécessaires au tri.

Les restaurateurs successifs disposent ainsi leurs containers sur le chemin David-Munier.

Quant aux nouveaux espaces du CSC, le concierge a disposé des containers sur le cheminement en face de l'entrée de la nouvelle halle, à proximité des places de stationnement, et les tire jusque sur le chemin de La Tulette les jours de ramassage.

Aujourd'hui, il s'agit d'acter le renoncement de l'utilisation du local container côté chemin de la Gradelle tout en pérennisant, d'une part, l'espace utilisé sur le chemin David-Munier et, d'autre part, en disposant un espace spécialement dédié, côté chemin de La Tulette ; pour ce faire, les habitants de la Gradeline rétrocèdent à la commune une des trois places de stationnement que cette dernière avait mises à leur disposition.

d) Evacuation des eaux usées chemin de la Gradelle

Mme le Maire rappelle que lors des interventions annuelles, liées notamment à la vidange du bac à graisse du restaurant, la mise sous pression de la canalisation provoque des remontées d'eaux usées dans les maisons d'habitation et ce jusqu'au 2^{ème} étage des bâtiments. Cela s'est produit à plusieurs reprises. Une réunion sur place avec les acteurs concernés, entreprises, représentants des habitants et du Conseil administratif, a permis de confirmer que la commune peut venir se connecter au chemin de La Gradelle, en opportunité avec les travaux d'ouverture de la route pour la création de l'axe Frontenex.

En séparant de cette manière les conduites d'évacuation, il n'y aurait plus le risque de la survenance de nouveaux sinistres dans les immeubles d'habitation.

Une inscription de servitude de conduites sera à établir à travers un acte notarié en faveur de la commune.

L'ensemble de ces adaptations et mises à jour nécessitent des formalités notariales et administratives. Avant d'entamer ces démarches qui engagent des frais, le Conseil administratif sollicite l'accord de principe du Conseil municipal.

Mme la Présidente ouvre la discussion.

M. J. Munier demande si un pointage a été réalisé pour confirmer la non-utilisation du passage allant du chemin de la Gradelle au Centre Sportif.

Mme le Maire lui répond par la négative. C'est l'expérience qui permet d'affirmer que ce passage n'est quasiment jamais emprunté. Elle précise que le portail est fermé et que le passage est accessible uniquement pour les habitants de la Gradeline. Les initiés utilisent le petit portail d'accès à pied qui mène au trottoir mais ils sont extrêmement rares à sa connaissance. D'ailleurs, pour sa part, quand elle va au Centre sportif, elle emprunte le chemin de la Tulette.

M. J. Munier fait observer que deux tiers des utilisateurs du CSC ne sont pas des Colognotes, mais viennent de Chêne-Bougeries ou d'autres communes. Il craint que ces personnes ne soient pénalisées par la suppression de ce passage. Il demande s'il sera possible de contourner Le Passing par le petit chemin qui passe derrière.

M. B. Girardet répond que l'accès piéton ne sera pas supprimé ; c'est uniquement le passage pour les voitures qui ne sera plus possible.

Mme Meylan Favre avait compris la même chose que **M. J. Munier**, à savoir que le passage piéton serait supprimé, ce à quoi elle est plutôt défavorable, surtout s'il y a à nouveau un restaurant à cet endroit. Elle souligne que l'impossibilité d'emprunter ce passage impliquerait que les habitants de la Gradelle fassent un détour non négligeable pour se rendre au restaurant. C'est pourquoi, alors qu'elle est favorable à tous les autres points sur lesquels le Conseil administratif sollicite l'aval du Conseil municipal, elle se prononcera contre la suppression du passage piéton.

Mme la Présidente demande à **Mme le Maire** si elle dispose d'un plan pour pouvoir répondre à ces questions.

Mme le Maire lui répond qu'elle a un plan pour l'entrée des véhicules d'urgence mais que pour le reste, elle dispose seulement des anciens plans. Ce que le Conseil administratif veut savoir ce soir, c'est ce que pense le Conseil municipal sur le contenu de ces adaptations et mises à jour. En tout cas, elle a pris bonne note que les Conseillers municipaux ne veulent pas se priver de la possibilité du passage à pied. A la suite d'une remarque de **M. J. Munier**, elle signale que la quatrième place de parking est réservée aux personnes handicapées.

M. J. Munier demande si les habitants ont réellement besoin de deux places de parking, sachant, comme l'a annoncé **Mme le Maire**, qu'ils vont rendre une place à la commune qui sera utilisée pour le nouvel espace conteneurs.

Mme le Maire lui répond que cela a été convenu ainsi dans l'avenant. Les habitants vont en effet restituer une place de parking à la commune en vue d'installer le dispositif pour les déchets, mais ils ont besoin des deux autres places de stationnement car chaque ménage ne peut garer qu'un seul véhicule devant les immeubles. Ces places sont donc nécessaires pour les prestataires et les visiteurs.

Mme la Présidente n'a pas du tout compris la fin de l'intervention de **M. J. Munier**, car il ne parle pas assez fort. Elle. Cela étant, elle demande à **Mme le Maire** s'il est possible de soumettre les autres points au vote et de différer celui qui pose problème ou s'il est impératif de tout valider ce soir.

Mme le Maire lui répond qu'il est tout à fait possible de valider un certain nombre de points et de réserver la décision du Conseil municipal sur d'autres points afin que ses membres puissent y réfléchir posément durant la période estivale. Au besoin, le Conseil administratif fournira aux Conseillers municipaux des documents complémentaires. A dire vrai, le Conseil administratif pressentaient que le Conseil municipal relèverait que certains de ces sujets nécessitaient réflexion. Le Conseil administratif a en fait décidé de soumettre tous ces points en juin afin de laisser le temps aux Conseillers municipaux d'étudier la question et de se déterminer en connaissance de cause. Le point urgent à trancher est celui relatif à la modification de l'assiette de la servitude de passage pour permettre l'accès aux véhicules d'urgence SIS.

Mme la Présidente propose de soumettre au vote les points suivants : a) Modification de l'assiette de la servitude de passage, c) Local conteneurs, ainsi que le point d) Evacuation des eaux usées chemin de la Gradelle. Elle suggère de reporter le point b) Modification de la servitude de passage à pied et pour tous les véhicules à une prochaine séance, afin d'avoir davantage d'informations permettant au Conseil d'en débattre et de se déterminer.

M. J. Munier suggère de voter uniquement sur la servitude, le reste n'étant pas urgent à son avis.

Mme le Maire confirme que le point prioritaire à voter est le point a) relatif à la servitude.

Mme la Présidente entend bien cet argument et met en conséquence le point a) aux voix. Elle demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition que le Conseil administratif entreprenne les démarches nécessaires à la modification de l'assiette de la servitude de passage.

La proposition que le Conseil administratif entreprenne les démarches en vue de modifier l'assiette de la servitude de passage est acceptée à l'unanimité des membres présents.

6. 24^{ème} Cérémonie de la sélection de vins de Genève – 20 juin 2023

Mme le Maire a le plaisir d'informer les participantes et participants que le Domaine de la Vigne Blanche, à l'instar de trois autres domaines (domaine de la Printanière à Avully, domaine du Centaure à Dardagny et la Cave de Genève) a obtenu quatre médailles d'or lors de la cérémonie de la sélection des vins de Genève qui s'est tenue le 20 juin 2023. Il s'agit des vins suivants :

- Chasselas 2022 (vin blanc)
- Cologny Brut 2021 (mousseux)
- Merlot 2022, Cuvée Eléonore
- Cuvée Cologny 2021, assemblage de rouges.

M. Hornung.

1. Edition de la Nuit est Belle.

M. Hornung annonce que la 4^{ème} édition de « La Nuit est Belle », qui consiste à éteindre l'éclairage public le temps d'une nuit, aura lieu le vendredi 22 septembre 2023.

2. Aide humanitaire d'urgence

Le Conseil administratif a attribué une aide humanitaire d'urgence de CHF 5'000.- à Médecins Sans Frontières en faveur des populations civiles soudanaises victimes du conflit et CHF 5'000.- au Comité International de la Croix-Rouge en faveur de la population somalienne pour la fourniture de soins médicaux d'urgence, la distribution de denrées alimentaires essentielles et garantir l'accès à l'eau.

4. Acquisition d'un piano pour les Concerts de Cologny

Dans sa séance du 29 septembre 2022, le Conseil municipal a accepté la proposition de la commission culturelle de mandater le Conseil administratif pour l'acquisition d'un piano pour un montant maximum de CHF 100'000.- en associant Mme Mili à cette démarche.

Mme Mili et **M. Hornung** se sont rendus chez différents fournisseurs. Après examen des divers modèles proposés, une offre a été demandée à Pianos Services pour un piano à queue d'occasion Steinway & Sons D-274. Le coût est de CHF 94'300.- TTC qui ne devra pas faire l'objet d'un projet de délibération, mais d'un crédit supplémentaire puisque le montant est inférieur à CHF 100'000.-. Ce piano sera inauguré les 17 et 18 novembre 2023 à l'occasion de deux récitals qui auront lieu à la salle communale. Un contact a été pris avec un jeune virtuose suisse.

5. Action E-Cologny

M. Hornung mentionne que cette action, menée par les TSHM Chêne & CO, débutera le 23 juin pour se terminer le 26 août 2023.

Pour mémoire, il s'agit d'une action de sensibilisation de tri de déchets auprès des utilisateurs du quai de Cologny, tronçon Genève-Plage / partie pavée, avec distribution de matériel (cendriers de poche et sacs poubelle) et également une action de prévention sur les addictions.

Les tournées ont lieu les vendredi et samedi de 19h00 à 00h30.

6. Mugs « Le Chat au journal

Pour conclure, **M. Hornung** indique que les Conseillers municipaux ont trouvé sur leur pupitre un petit souvenir de l'arrivée du « Chat au journal » à Cologny. C'est un cadeau que le Conseil administratif a souhaité offrir, avec les partenaires que sont le Centre culturel du Manoir et la Bibliothèque de Cologny, à tous les participants des ateliers qui avaient été organisés le lendemain de l'inauguration de l'œuvre sur la place du Manoir. Il s'agit bien évidemment d'un dessin original de l'artiste qui a été reproduit sur ces mugs.

M. B. Girardet

1. Séance d'information pour les riverains du chemin du Môlan

M. B. Girardet informe que les riverains du chemin du Môlan ont été conviés le 28 juin 2023 à 18h30 à la salle communale pour une nouvelle présentation du concept d'aménagement routier de ce chemin, en présence des représentants du bureau AJS Ingénieurs civils SA.

Une première présentation avait été organisée le 31 janvier dernier. Elle avait eu beaucoup de succès puisqu'elle avait réuni la plupart des habitants. Sur la base du premier projet qui leur avait été présenté, les habitants avaient fait leurs observations et remarques au bureau d'ingénieurs, lequel a essayé d'en tenir compte le mieux possible.

La modification principale serait de faire passer le chemin du Môlan et une partie du chemin de la Tulette en zone 20 km/h. Cela permettrait de donner la priorité aux piétons sur l'ensemble de cette zone : il n'y aurait donc ni trottoir ni piste cyclable. Le sens unique serait maintenu tel qu'il est actuellement sur le premier tronçon, c'est-à-dire dans le virage en épingle. Ainsi, lorsque la promotion Perret verra le jour, les nouveaux habitants seront tenus d'accéder à leur résidence par la route de Vandœuvres et de ressortir soit par le chemin du Môlan, direction Fourches, soit par le chemin de la Gradelle. En somme, cela signifie qu'il n'y aura pas de possibilité pour ces habitants d'accéder à leur demeure par le chemin du Môlan. Cela réduira donc les nuisances pour les résidents dudit chemin.

M. De Félice demande si le projet de mettre des bacs à fleurs à l'endroit des places de parking qui ont été supprimées sera discuté lors de la consultation du 28 juin.

M. B. Girardet lui répond que le projet ne sera pas abordé au cours de cette séance dans la mesure où on ne va pas demander aux habitants ce qu'ils souhaitent mettre à cet endroit. Cela étant, comme il l'évoquera au point suivant, la question des espaces arborés et des îlots de verdure a fait l'objet d'une discussion avec le responsable des Parcs et jardins. L'objectif est de conserver les îlots d'évitement qui permettent de réduire la vitesse des véhicules. Il faudrait néanmoins installer un système d'arrosage automatique car l'entretien des îlots végétalisés nécessite une main-d'œuvre importante.

Mme Schneuwly aimerait savoir où en est le recours et s'il y a déjà eu des audiences. Elle demande aussi si des aménagements sont prévus pour l'évacuation des eaux.

Concernant le recours, **M. B. Girardet** rappelle que la commune n'a pas persévéré, mais que d'autres opposants du quartier poursuivent l'action en justice. En effet, l'autorisation de construire a été confirmée par le Tribunal, mais certains habitants ont décidé de continuer la procédure à l'échelon supérieur, ce à quoi la commune a renoncé.

S'agissant du traitement des eaux, il mentionne que le groupe Perret avait prévu, dans le cadre de son projet, la création de noues paysagères et d'un système d'évacuation des eaux. Parallèlement, la commune a fait des démarches avec l'Etat, en accord avec les propriétaires des parcelles concernées, afin de faire des retenues d'eau en amont. Il rappelle que ces dispositifs ont été présentés à la commission des routes.

2. Travaux d'extension de l'école du Manoir

M. B. Girardet informe que les travaux vont débuter le 3 juillet 2023, une fois que les promotions seront terminées. L'installation de chantier a néanmoins déjà été lancée dans la mesure où les délais sont très serrés. En effet, l'objectif est que les nouvelles classes soient opérationnelles à la rentrée 2024. De gros éléments en béton ont ainsi été mis en place à l'entrée de la salle de gymnastique pour construire une rampe permettant aux camions de monter dans le préau. A noter qu'il y a des renforts à faire dans le parking souterrain notamment et qu'il y a beaucoup de précautions à prendre pour réaliser ces travaux. Les jeux

ont déjà été déposés et des arbres ont été abattus. Les deux tables de ping-pong qui ont été enlevées de la place de jeux ont été amenées au CSC comme convenu. Lorsque les travaux seront terminés, deux tables de ping-pong neuves seront réinstallées à l'école. De même, le distributeur pour les articles de sport (BoxUp) a été déplacé au CSC.

Le préau de l'école du Manoir sera fermé dès le 3 juillet. Un préau provisoire sera aménagé pour la rentrée scolaire sur la parcelle de Fours, en coordination avec le corps enseignant. Ce préau comprendra des poubelles, quelques bancs, un box à jeux et une toile tendue pour avoir un petit espace ombragé. Les parents d'élèves, ainsi que les habitants de la place du Manoir 2 à 20, ont été informés de ces travaux.

Les procédures d'adjudication sont en cours pour tous les corps de métier. Des réunions ont lieu régulièrement avec le bureau d'architectes, soit une à deux fois par semaine. En somme, le dossier est suivi de près de manière à ce que les délais soient tenus.

3. Noms « Nautique »

Au cours de la consultation publique qui s'est tenue du 12 au 31 mai 2023 concernant les noms « nautiques », l'association des intérêts de la Belotte a adressé un courrier à la commune pour demander que seul le terme « débarcadère » soit utilisé au lieu des trois termes proposés, à savoir « débarcadère », « plage » et « port » de La Belotte. Les arguments avancés, à savoir la proximité de chaque emplacement (à moins de 50 m l'un de l'autre), le fait que la plage soit en fait une petite grève et que le port n'ait pas d'infrastructures, ont été retenus par le Conseil administratif.

Il a ainsi été demandé à la Direction de l'information et du territoire de tenir compte de cette requête.

M. B. Girardet mentionne que pour l'instant, il n'y a pas eu de retour, mais qu'il a bon espoir que la Direction de l'information et du territoire suive la recommandation du Conseil administratif.

M. L. Munier remercie **M. B. Girardet** d'avoir relayé la position de l'association des intérêts de la Belotte.

4. Analyse et plan du patrimoine arboré de la commune - crédit complémentaire

M. B. Girardet mentionne qu'un plan de gestion et de renforcement du patrimoine arboré de la Commune va être mis en place. Ce projet consiste notamment à identifier les îlots de chaleur de manière à pouvoir faire des plantations d'arbres sur le territoire communal. Un devis a été demandé à une société spécialisée qui analyserait le patrimoine en effectuant un relevé de l'ensemble des arbres communaux et en définissant un plan de gestion pour un montant maximum de CHF 55'283.- TTC. Dans la foulée, il est également prévu de réaliser un plan de renouvellement du patrimoine arboré en effectuant des plantations échelonnées sur plusieurs années, afin de pouvoir réduire la température des îlots de chaleur, ceci pour un montant total de CHF 38'621.- TTC. Le service des parcs & jardins de la commune pourra s'occuper de la plantation des arbres qui se trouvent en pleine terre. Dans un second temps, il faudra sans doute externaliser les plantations si des travaux de génie civil sont nécessaires, comme par exemple pour planter des arbres le long des routes à l'emplacement d'anciennes places de parking. Le Conseil administratif soumet donc ce soir à la validation du Conseil municipal un

crédit complémentaire de CHF 55'283.- TTC pour l'analyse du patrimoine arboré d'une part, de CHF 38'621.- TTC pour le plan de renouvellement de l'autre. **M. B. Girardet** précise qu'il s'agit de montants maximum dans la mesure où des contre-offres vont être demandées.

Mme de Planta remercie le Conseil administratif et l'encourage à poursuivre ce projet écologique qu'elle soutient sans réserve.

M. J. Munier demande si le Canton pourrait s'opposer à des aménagements prévus au bord des routes cantonales.

M. B. Girardet lui répond que comme il s'agit du domaine public, tout aménagement routier doit faire l'objet d'une autorisation de construire. Cela dit, a priori, ce type de démarches devrait être encouragé et soutenu par le Canton.

Mme la Présidente soumet cette demande de crédit complémentaire au vote. Pour rappel, ce crédit se subdivise en deux montants, le premier de CHF 55'283.- TTC pour l'analyse du patrimoine arboré, le second de CHF 38'621.- TTC pour le plan de renouvellement.

Le crédit complémentaire d'un montant total maximum de CHF 93'904.- TTC destiné à l'analyse du patrimoine arboré et au plan de renouvellement est accepté à l'unanimité des membres présents.

III. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Agenda du 2^{ème} semestre 2023 - CMNet

Mme la Présidente indique que les dates des séances de commission, du Bureau du Conseil municipal et du Conseil municipal pour le 2^{ème} semestre 2023 ont été intégrées sur CMNet.

IV. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Aucune proposition n'est présentée.

V. RAPPORTS DE COMMISSION

➤ Ad hoc pour la révision du règlement du Conseil municipal du 24 avril 2023

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

Mme la Présidente indique que les préavis de la page 13 feront l'objet d'un projet de délibération lors d'une prochaine séance.

Comme les Conseillers municipaux en ont été informés, le projet du règlement du Conseil municipal (propositions de modifications), ainsi que ceux de la directive relative à l'affectation des jetons de présence et de la charte de déontologie et d'éthique des Conseillers municipaux et suppléants de la Commune de Cologny, ont été transmis au Service des Affaires Communales (SAFCO) pour commentaires. Une réponse est attendue avant fin juin.

Mme la Présidente invite les Conseillers municipaux à examiner ces documents pendant la pause estivale et à faire part de leurs commentaires à l'administration, d'ici au 18 août prochain.

➤ **Sécurité du 30 mai 2023**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

➤ **Urbanisme et développement du 7 juin 2023**

Mme la Présidente demande aux membres de la commission d'intervenir sur la forme et de se prononcer ensuite par un vote.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

M. J. Munier remercie les membres de cette commission pour le travail accompli. Il tient à souligner la rapidité avec laquelle le nouveau président de la commission a su s'adapter et il salue l'engagement dont il fait preuve.

M. Nemeth remercie **M. J. Munier**, ainsi que les membres de la commission de l'urbanisme & du développement, pour leur bon accueil et leur bienveillance.

Premier préavis de la page 14

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition de prolonger le moratoire du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023.

La proposition de prolonger le moratoire du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2023 est acceptée par 18 oui et 1 non.

Deuxième préavis de la page 14

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition, si la prolongation du moratoire n'est juridiquement pas valide, d'inviter la commune à délivrer un préavis négatif à toute dérogation en application de l'art. 59 al. 4 LCI jusqu'à l'entrée en force du nouveau PDCom.

La proposition, si la prolongation du moratoire n'est juridiquement pas valide, d'inviter la commune à délivrer un préavis négatif à toute dérogation en application de l'art. 59 al. 4 LCI jusqu'à l'entrée en force du nouveau PDCom, est acceptée par 18 oui et 1 non.

Troisième préavis de la page 14

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur la proposition, dans cette hypothèse, d'inviter la commune à s'opposer à toute autorisation de construire délivrée sans tenir compte du préavis négatif de la commune, jusqu'à l'entrée en force du nouveau PDCom.

La proposition, dans cette hypothèse, d'inviter la commune à s'opposer à toute autorisation de construire délivrée sans tenir compte du préavis négatif de la commune, jusqu'à l'entrée en force du nouveau PDCom, est acceptée par 17 oui, 1 abstention et 1 non.

VI. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

a) Etude de promotion du développement de l'énergie solaire

Mme Asensio a une question à l'attention du président de la commission de l'environnement. Lors d'une séance du Conseil municipal de l'année civile précédente, elle avait proposé à ladite commission de mener une étude de promotion du développement de l'énergie solaire auprès des habitants. Elle avait également proposé d'organiser un appel d'offres fait par un bureau d'ingénieurs spécialisés en collaboration avec les SIG, Eco21 et l'Office cantonal de l'énergie. Elle avait pris comme exemple la commune de Bellevue qui avait lancé cette campagne sous la forme d'un vote binaire interactif à la fin de l'épidémie de la COVID. Elle aimerait savoir si la commission de l'environnement s'est penchée sur cette proposition et le cas échéant, si cela a suscité des débats en son sein.

M. De Félice lui répond par l'affirmative. Des appels d'offres groupés ont été lancés et des visites de spécialistes des SIG ont eu lieu chez plusieurs propriétaires colognotes.

M. Hornung ajoute que les appels d'offres groupés ont été renommés par les SIG en « accompagnements groupés ». Comme l'a mentionné **M. De Félice**, lors de la première phase, des visites de villas ont été organisées, principalement pour effectuer le calcul de l'indice de chaleur (IDC) des bâtiments. Entre-temps, plusieurs communes d'Arve et Lac ayant manifesté leur intérêt, les accompagnements groupés vont se faire parallèlement dans l'ensemble de ces communes. Ces accompagnements vont être mis en place au mois de novembre pour un démarrage effectif en janvier 2024. En résumé, la proposition de **Mme Asensio** a été retenue, mais le projet a pris du retard du fait de l'intérêt qu'il a suscité auprès de nombreuses communes.

Mme Asensio remercie ses préopinants pour leurs réponses. Elle demande ensuite comment cela se passe au niveau de la communication.

M. Hornung explique que dès que les communes concernées se seront prononcées, un courrier, conjointement signé par la Mairie et les SIG, sera envoyé aux habitants de chaque commune.

M. Hornung a proposé aux SIG de mettre à disposition la salle communale de Cologny pour les séances d'informations. Les habitants des communes concernées devraient donc être invités à s'y retrouver afin que leur soit expliqué ce en quoi consistent ces accompagnements groupés. Par la suite, des aides pourraient être mises en place pour l'installation de panneaux photovoltaïques ou de pompes à chaleur, notamment.

M. Mouthon demande si la communication aux propriétaires de villas pour les premiers appels d'offres groupés a été faite via un tout-ménage ou si un certain nombre d'entre eux ont été sélectionnés et le cas échéant, sur quels critères.

M. Hornung lui répond que ce sont les SIG qui ont envoyé ce courrier, même s'il était cosigné par la Mairie, d'après un fichier dont ils disposent. A l'instar de **M. Mouthon**, plusieurs personnes lui ont indiqué qu'elles n'avaient pas été informées de ces visites. Il pense qu'il ne s'agit pas d'un oubli mais que les villas des propriétaires en question sont suffisamment bien équipées, raison pour laquelle ces derniers n'ont pas été sollicités. Il n'a pas eu la confirmation de ce fait par les SIG, mais pour lui, les SIG se basent sur les consommations d'eau, d'électricité, de gaz et de mazout pour déterminer quels propriétaires ont besoin de leurs services.

M. Mäder ajoute que les SIG ont confirmé qu'ils se basaient sur leurs analyses et statistiques pour déterminer quels propriétaires devaient être sollicités. Pour sa part, il n'a pas non plus reçu de courrier.

VII. PROJET DE RESOLUTION

a) Adoption de la révision du Plan directeur forestier cantonal

Mme la Présidente passe la parole à **M. Hornung** pour présenter le projet.

M. Hornung rappelle que le projet de Plan directeur forestier fait l'objet d'une enquête publique qui a débuté le 25 avril et se terminera le 23 juin 2023, soit le lendemain. Dans les délais de la consultation publique, les communes doivent exprimer leur préavis sous forme de résolution, ainsi que le fait ce soir le Conseil municipal. Le détail du Plan directeur forestier a été soumis aux Conseillers municipaux par un email du 9 juin 2023 afin qu'ils puissent fournir leurs éventuelles remarques jusqu'au 13 juin, date du Bureau du Conseil municipal au cours duquel a été inscrit le vote de cette résolution à l'ordre du jour de la séance de ce soir. Il tient d'ailleurs à remercier les deux personnes qui ont répondu à cet email, **Mme Asensio** et **M. Bodmer**.

M. Hornung mentionne ensuite que le plan avait été soumis au préalable au bureau Tanari qui a transmis ses commentaires sous forme d'une synthèse dont il cite un passage : « *La Commune de Cologny n'est pas citée pour des projets sectoriels et n'est pas touchée particulièrement par les énoncés liant les autorités* ». Le bureau Tanari ne voit donc pas la nécessité de produire des observations, si ce n'est celle de reconnaître que le Plan directeur forestier a le mérite de mieux préserver et mettre en valeur l'arborisation de ce canton. Le bureau Tanari préconise donc d'accepter ce plan en l'état.

Mme Meylan Favre confirme qu'elle n'a pas répondu à l'email du 9 juin, mais elle regrette de ne pas avoir reçu cette information plus en amont. En effet, elle n'a pas eu le temps d'étudier

attentivement ce document et a dû se contenter de le lire en diagonale. Elle est donc un peu gênée de devoir se déterminer ce soir sur un projet de résolution.

M. Hornung rappelle que le plan était à l'ordre du jour de la dernière séance de la commission de l'urbanisme & du développement, mais que son étude a été reportée parce que certains membres n'avaient pu en prendre connaissance.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le projet de résolution.

La résolution portant sur l'adoption de la révision du Plan directeur forestier cantonal est acceptée à l'unanimité des membres présents.

VIII. PROJETS DE DELIBERATION

Aucun projet de délibération n'est présenté.

IX. PRESTATION DE SERMENT DE M. GEORGE ARENDRUP

M. George Arendrup a accepté le mandat de Conseiller municipal, suite à la démission de **M. Alain Gervaix** au 23 juin 2023 et qui a été annoncée lors de la séance du Conseil municipal du 27 avril dernier.

Conformément à l'article 8 de la loi sur l'administration des communes (B 6 05), dont elle va donner lecture d'un extrait, **M. Arendrup** doit prêter serment.

Article 8 Serment

¹ Avant d'entrer en fonctions, les conseillers municipaux, en séance du conseil municipal, prêtent serment :

c) en cours de législature, entre les mains du président du conseil municipal.

Mme la Présidente demande à **M. Arendrup** de bien vouloir se lever et de se placer en face d'elle. Elle lui donne lecture de la formule de serment et à la fin de cette lecture, il voudra bien lui répondre par « je jure ou je promets » en levant la main droite.

La formule de serment est la suivante :
« *Je jure ou je promets solennellement :*

- *d'être fidèle à la République et canton de Genève ;*
- *d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;*
- *de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »*

M. Arendrup répond : *Je le promets*

M. Arendrup remercie chaleureusement **Mme la Présidente** et tous les membres du Conseil municipal de l'accueillir parmi eux. Il est très heureux de faire désormais partie de ce Conseil pour œuvrer au bien de la commune.

M. J. Munier s'étonne de ce que la prestation de serment ait été faite en avant-dernier point de l'ordre du jour car cela déroge aux habitudes.

Mme la Présidente explique que cela s'explique du fait que la démission de **M. Gervaix** prend effet le lendemain et que par conséquent, la nomination de **M. Arendrup** a lieu officiellement le lendemain également. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ce dernier n'a pas pu assumer les fonctions de Conseiller municipal lors de la séance de ce soir et qu'il devra s'absenter au moment du huis clos. Si **M. Gervaix** avait démissionné le 21 juin, la séance aurait débuté par la prestation de serment de **M. Arendrup** qui aurait alors pu participer à ladite séance en tant que membre à part entière du Conseil municipal.

M. J. Munier fait néanmoins observer que, selon l'article 3 du règlement, il est impératif pour tout futur membre du Conseil municipal de prêter serment en début de séance.

X. DESIGNATION AU SEIN DES COMMISSIONS DES CONSTRUCTIONS, CULTURELLE, DES ECOLES, DE L'ENTRETIEN DES BATIMENTS, DES ROUTES & ESPACES PUBLICS, DES SPORTS ET DE L'URBANISME & DU DEVELOPPEMENT

Suite au départ de **M. Gervaix**, des changements doivent être opérés dans les commissions. **Mme la Présidente** rappelle aux membres du Conseil municipal que **M. Gervaix** fonctionne comme :

- Président de la commission de l'urbanisme & du développement
- Vice-Président de la commission culturelle
- Membre de la commission de l'entretien des bâtiments
- Membre de la commission des sports

Les changements suivants sont proposés :

• Commission culturelle

Mme Wanda Sales Rozmuski en remplacement de M. Alain Gervaix, en tant que Vice-Présidente.

M. George Arendrup en remplacement de **Mme Wanda Sales Rozmuski**, en tant que membre.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent les propositions de changement au sein de la commission culturelle de bien vouloir se prononcer.

Les propositions de changement au sein de la commission culturelles sont approuvées par 18 oui et 1 abstention.

- **Commission de l'entretien des bâtiments**

M. George Arendrup en remplacement de M. Alain Gervais, en tant que membre.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de changement au sein de la commission de l'entretien des bâtiments de bien vouloir se prononcer.

La proposition de changement au sein de la commission de l'entretien des bâtiments est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **Commission des sports**

M. George Arendrup en remplacement de M. Alain Gervais, en tant que membre.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent la proposition de changement au sein de la commission des sports de bien vouloir se prononcer.

La proposition de changement au sein de la commission des sports est acceptée à l'unanimité des membres présents.

- **Commission de l'urbanisme & du développement**

M. Alexandre Bodmer en remplacement de M. Alain Gervais, en tant que Président.

M. George Arendrup en remplacement de **M. Alexandre Bodmer**, en tant que membre.

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal qui approuvent les propositions de changement au sein de la commission de l'urbanisme & du développement de bien vouloir se prononcer.

Les propositions de changement au sein de la commission de l'urbanisme & du développement sont approuvées par 18 oui et 1 abstention.

Mme la Présidente déclare le huis clos.

La séance est levée par **Mme la Présidente** à 20h.35.